FORMATION – Maîtriser la mise en œuvre du RGPD

OBJECTIFS

Permettre au délégué à la protection des données de maîtriser les étapes, les processus et les outils spécifiques pour la mise en œuvre de la conformité au RGPD

PROGRAMME

Comment mettre en œuvre la mise en conformité du RGPD ? (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le règlement sur la protection des données à caractère personnel introduit de nouvelles obligations pour les entreprises et de nouveaux droits pour les citoyens européens dont les modalités de mise en œuvre sont entrées en application depuis le 25 mai 2018.

CONTENU

Comprendre le RGPD

- Les entreprises et les types de données concernés
- Les enjeux et les impacts pour l'entreprise
- Les acteurs du RGPD, rôles et responsabilités
- Comprendre les nouveaux concepts et principes de protection des données
- Les nouveaux droits pour les personnes concernées
- La gouvernance des données, rôles et responsabilités
- Le registre des traitements : notions de base
- La gestion des risques : notions de base, analyse d'impact relative à la protection des données, les transferts de données hors UE, les mesures techniques et organisationnelles.

Définir et planifier le plan d'actions RGPD

- L'identification et la priorisation des actions à mener
- La démarche pour la préparation et la mise en œuvre du plan d'actions
- L'organisation interne et la désignation du délégué à la protection des données.

Comment mettre en œuvre la démarche de mise en conformité RGPD ?

- La documentation et les processus de mise en conformité RGPD
- La cartographie et le registre des traitements des données personnelles
- Le recueil du consentement, les mentions d'information sur site internet et/ou catalogue
- Les formalités RH
- Le contrat de sous-traitance
- La formalisation des procédures de respect des droits des personnes et des guides internes à destination des responsables métiers
- La mise en place des mesures permettant de démontrer sa conformité au RGDP.

Version : 2020-07-03

OUTILS

- Guide de la CNIL « Se préparer en 6 étapes », guide TPE-PME
- Documentation (cartographie des flux de données personnelles, registre de traitement des données personnelles, plan d'actions, politique de confidentialité, contrat de sous-traitance, check-list RGPD, évaluation du niveau de sécurité des données personnelles de votre organisme...)

Moyens Pédagogiques

La formation alterne présentation de fondamentaux théoriques et exercices de mise en situation.
Les échanges entre participants et l'expérience du formateur facilitent l'intégration du contenu. Chaque session débute par la revue des points de la session précédente.

Moyens d'encadrement

Formateur ayant une expérience significative en organisation d'entreprise.

Suivi et évaluation des objectifs de la formation

Exercices appliqués entre chaque session pour apprécier l'acquisition des compétences.
Attestation de fin de formation : Pour l'obtenir, le stagiaire doit avoir obtenu la note minimale au quizz de connaissances réalisé en fin de formation afin de valider l'acquisition des objectifs de la formation.

Pré-requis

Aucun

Public

Délégué à la protection des données
Toute personne concernée par le traitement des données à caractère personnel.

Durée – Formation en présentiel intra-entreprise

2 jours (14h00)

Tarif – frais de déplacement en sus sur justificatifs

- **Adhérents**
  1200€ net / jour
  Soit 2400€ net au total

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 19899 92 auprès du préfet de région d'Ile de France

2FPCO FORMATION – 52 boulevard Rodin 92130 ISSY les Moulineaux
Tel : 01 47 65 84 98 – email de contact : formation@2fpco.com
Association loi 1901 – SIREN : 798 723 300 00017 –APE : 8559A